



3 place de la Mairie
74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY
Tél. 04 50 31 46 95

**Procès verbal de la réunion du
Conseil Communautaire
Du lundi 12 novembre 2012
Mairie de MARCELLAZ en FAUCIGNY**

Date de la convocation	: le 06 novembre 2012
Nombre de délégués en exercice	: 22
Nombre de délégués présents	: 20
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 1
Nombre de délégués votants	: 21

Présents : Mesdames/Messieurs - BARREAU Stéphane, BOSSON Fernand, BUCHACA Joël, CHAFFARD Christine, CHAPUIS Bernard, CHATEL Bernard, DUVAL Jean-Jacques, FOLLEA Dominique, FOREL Bruno, GARDE Gérard, GAVILLET Léon, GRIVAZ Etienne, MAGREULT Fabrice, MEYNET-CORDONNIER Max, MILESI Gérard, PELISSON Yves, PERRET Gilles, PITTET Serge, RANVEL Claudine, REVUZ Daniel,.

Absents excusés : Mesdames/Messieurs - BOURDES Françoise, CHAMBON Stéphane, CHENEVAL Laurette, DECROUX Rémy, GRIGNOLA Danielle, MAADOUNE Françoise, MAURICE DEMOURIOUX Philippe, PELLISSIER Philippe, PELLISSON Jean, VUAGNOUX Daniel.

Délégués suppléants assistant à la réunion : Mesdames/Messieurs - POCHAT BARON Pascal, BERTHIER Yvon, RICOTTI Pierre.

Pouvoir : Madame GRIGNOLA Danielle donne pouvoir à Monsieur CHATEL Bernard.

Election à l'unanimité de Mme Christine CHAFFARD en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur FOREL interroge les membres du Conseil Communautaire sur les éventuelles remarques et modifications à apporter au procès verbal de la séance du 08 octobre dernier.

Les membres du Conseil n'ayant pas formulé de remarques sur le document, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Information sur les décisions du Président prises par délégation du conseil

Aucune décision n'a été prise par Mr le Président dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Communautaire

1. Décision suite à la présentation du dernier conseil : Partenariat avec l'association ALVEOLE pour la mise en place d'un chantier d'insertion

Il est rappelé aux élus ici présents que lors du Conseil du 08 octobre dernier, Mr MONET, Directeur de l'Association ALVEOLE présentait aux membres du conseil communautaire sa structure. Plusieurs éléments d'information ont été communiqués aux élus notamment sur la mise en œuvre d'un chantier d'insertion sur le territoire de la Communauté de Communes.

La méthodologie de travail consisterait à recenser auprès des Communes membres et de la CC4R les travaux à réaliser sur leur territoire pour identifier leurs besoins.

En effet, c'est sur la base de ces travaux que la détermination d'un volume horaire et d'une spécialité technique pourra être définie.

Il est également rappelé que selon l'organisation proposée actuellement par l'association ALVEOLE, la Communauté de Commune doit être en capacité de réaliser quelques investissements en matériel (outils, véhicule,...) et mettre un local à disposition de l'association pour l'équipe en service sur le territoire. Il est à noter que la Commune de Ville en Sallaz a proposé d'accueillir le chantier en mettant à disposition un local technique à charge pour la CC4R de rembourser les frais inhérent à ce local comme le chauffage / eau / électricité.

Pour la CC4R, les besoins identifiés pourraient porter principalement sur l'entretien des espaces verts et de la voirie.

Il appartiendra aux communes d'élaborer un planning listant les interventions à réaliser sur les différents territoires.

Pour exemple, l'intervention d'ALVEOLE sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois estimée à 188 jours de travail sur une année pour 7 ouvriers salariés et un encadrant a engendré un coût de fonctionnement d'environ 80 000€ après subvention et un coût d'investissement de 20 000€.

Monsieur GAVILLET et PELISSON s'interrogent sur le volume des jours proposés et la durée de la convention.

S'agit-il de 188 jours par an ou 188 jours à répartir sur toute la durée de la convention. Monsieur FOREL répond qu'il s'agit bien d'un volume de 188 jours à utiliser sur une année civile et que la durée estimée de la convention serait de 3 années, notamment au regard des investissements matériels mais également humains engagés. Monsieur BUCHACA précise que 188 jours représentent environ 9 mois travaillés sur l'année.

Monsieur PITTET craint que les besoins exprimés par les communes se situent tous dans la même période de l'année, autrement dit beaucoup au printemps pour les opérations de débroussaillages,...

Pour sa part, le Maire de la Commune de Viuz en Sallaz et ses collaborateurs ont déjà estimé le nombre de jours nécessaires sur leur commune pour la réalisation de divers travaux à environ 15 à 20 jours.

Monsieur FOREL propose qu'une approche conjointe soit adoptée par l'ensemble des communes en permettant à l'association d'intervenir selon ses capacités.

Monsieur PELISSON s'interroge sur le devenir des personnes de l'équipe à l'issue des trois années de la convention.

Cette association d'insertion a pour objectif de permettre aux personnes sous contrat de se réinsérer dans le monde du travail via cette expérience professionnelle.

Monsieur FOREL précise, concernant l'offre proposée par ALVEOLE qu'il convient de déterminer un domaine d'action, plutôt axé sur les espaces verts ou les bâtiments car le recrutement et l'encadrement de l'équipe dépendra du domaine d'action choisi par les communes et l'intercommunalité.

Par ailleurs, l'achat de matériel sera réalisé par la Communauté de Communes. Ainsi les dépenses d'investissement seront imputées sur le budget de la CC4R.

Par contre, l'entretien du matériel sera assuré par l'entreprise elle-même tout comme l'entretien des locaux mis à la disposition de l'association pour accueillir l'équipe en place sur le territoire.

Monsieur GARDE informe l'assemblée de sa réserve sur les montants annoncés pour créer ce partenariat avec l'association notamment en termes de rapport nombre de salariés présents sur le terrain/ quantité de travail produit. Qu'en est-il de la productivité de 7 personnes et de la qualité du travail effectué par cette équipe pour des montants aussi peu élevés ? N'est-ce pas prématuré de s'engager d'ores et déjà sur 3 années de convention ?

Monsieur PITTET répond qu'au regard des missions effectuées, notamment sur sa commune, la qualité du travail rendu et le temps d'exécution des missions étaient plus que satisfaisants.

Monsieur CHATEL précise que l'encadrant est constamment présent sur le chantier. De plus, Monsieur PERRET précise que la CC4R ne paie pas la totalité du coût de la charge salariale de l'équipe. En effet, le Conseil Général 74 et les organismes d'insertion par l'emploi prennent une partie de ces coûts en charge.

En termes d'organisation du service, peut-il être envisagé d'emprunter le matériel des communes lorsque celui-ci s'avère disponible ?

Il est répondu que dans la mesure du possible, l'association souhaite ne pas utiliser le matériel des communes mais ce point peut être négocié avec les responsables.

Concernant le nombre de jours prévus, lui aussi est à négocier au regard des opérations listées par les communes. Ce point n'est pas figé et pourra être discuté avec l'association même si l'expérience montre que ce volume, pour une communauté de communes comme la nôtre peut être vite absorbé. Pour exemple, Mme CHAFFARD rappelle que la Communauté de Communes du Pays Rochois a songé à mettre en œuvre un second chantier d'insertion d'un volume de jour équivalent du fait des besoins grandissants des communes et de la CCPR. Après discussion avec les responsables de la structure, il a été convenu de ne pas charger davantage l'association et de se concentrer sur l'équipe actuellement en place sur le territoire afin de l'accompagner dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, Mme CHAFFARD propose que cette prestation puisse aussi permettre d'apporter une aide complémentaire aux petites communes disposant de peu de personnel technique.

Plusieurs questions seront à préciser avec les responsables de la structure :

- Combien d'heures sont effectuées par jour par l'équipe en place sur le territoire ?
- Est-il possible de scinder l'équipe pour travailler sur plusieurs chantiers réalisés simultanément sur le territoire ?
- Est-il possible de mettre à disposition du personnel issu d'une autre équipe ayant des compétences différentes ?
- Quelles sont les possibilités d'actions des élus en cas de mécontentement par rapport aux services rendus.

Monsieur PITTET propose que les élus se réunissent afin de lister les besoins de leur commune.

Monsieur FOREL rappelle que les prestations proposées par l'association n'empêcheront pas les collectivités de faire appel à des paysagistes pour d'autres missions à réaliser sur leur territoire.

Au regard de la présentation réalisée par l'équipe élue et technique d'ALVEOLE lors du précédent Conseil Communautaire et des éléments de rappels ci-dessus, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur l'acceptation ou non de ce partenariat avec l'association ALVEOLE.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire
20 POUR

1 ABSTENTION : Gérard GARDE

accepte la formalisation du partenariat avec l'association ALVEOLE pour la mise en œuvre d'un chantier d'insertion sur le territoire de la CC4R ;
autorise le Président à procéder aux démarches administratives correspondantes.

2. Lancement de l'Etude d'opportunité sur le bassin versant de la Menoge et ses affluents

Depuis 2008, l'ensemble des communes du bassin versant de la Menoge mène une réflexion, sur l'opportunité de mettre en œuvre un outil de gestion des eaux du bassin versant de la Menoge.

L'objectif visé est une meilleure connaissance des cours d'eau du bassin versant (hydrologique, géomorphologique, hydraulique...), l'amélioration de la qualité de l'eau de la Menoge et de ses affluents ainsi que la préservation et la valorisation de ses fonctions naturelles essentielles (autoépuration, accueil de la biodiversité, régulation des crues). Cette démarche doit à la fois répondre aux préoccupations des acteurs locaux et s'inscrire dans le cadre des objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

De nombreuses réunions des élus du bassin versant ont été organisées permettant ainsi de réaffirmer leur intérêt et leur volonté de lancer une procédure de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Menoge.

Lors de la réunion du 5 octobre 2012, il a été décidé :

-d'étudier l'opportunité d'un projet de gestion concertée sur le bassin versant de la Menoge. Cette étude portera sur l'ensemble du bassin versant de la Menoge et de ses affluents.

-de réaliser le dossier sommaire de candidature d'un contrat de bassin versant ou tout autre dispositif contractuel approprié, en fonction des résultats de la première étape et du choix de la procédure jugée la plus adaptée.

Pour se faire, il vous est proposé de délibérer sur une convention de prestation de services entre notre Communauté de Communes des Quatre Rivières et les autres communes du bassin versant ayant pour objet à la fois de désigner la Communauté de Communes des Quatre Rivières comme structure porteuse de l'étude d'opportunité sur le bassin versant de la Menoge et de définir les modalités de financement de cette mission et de cette étude d'opportunité.

Mr le Président donne lecture au conseil de la convention de prestation de services à intervenir. Il est précisé que le coût de l'étude d'opportunité sur le bassin versant de la Menoge est estimé entre 70 à 90 000 € H subventionné à hauteur de 80 %.

Des financements seront à solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes, l'agence de l'eau,...

Le financement de cette mission se fera selon les critères de la clé de répartition suivants :

- Linéaire de rive : 60 %
- Potentiel financier /hab : 30 %
- Nombre d'habitants dans le bassin versant : 5%
- Part fixe : 5%

Ce qui donne en pourcentage la clé de répartition suivante:

ARTHAZ PT NOTRE DAME	4,44%
BOEGE	3,20%
BOGEVE	1,75%
BONNE	7,67%
BURDIGNIN	5,63%
CRANVES SALES	4,59%
HABERE LULLIN	4,75%
HABERE POCHE	4,91%
LUCINGES	3,05%
SAINT ANDRE DE BOEGE	5,31%
SAXEL	4,74%
VETRAZ MONTHOUX	5,02%
VILLARD	5,41%
CC4R	39,53%

Enfin, il est rappelé que la Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R), structure porteuse de cette démarche assurera la coordination générale et le suivi administratif et financier de cette étude. Un comité de pilotage sera mis en place afin de lancer, suivre et valider les différentes étapes de l'étude.

Vous trouverez ci-dessous les représentants désignés par les communes dans le comité de pilotage :

FAUCIGNY	Bernard	CHATEL	Titulaire
	Danielle	GRIGNOLA	Suppléant
FILLINGES	Bruno	FOREL	Titulaire
	Marion	MARQUET	Suppléant
LA TOUR	Jean	PELLISSON	Titulaire
	Christophe	CAMBIER	Suppléant
MARCELLAZ	Bernard	CHAPPUIS	Titulaire
	Léon	GAVILLET	Suppléant
PEILLONNEX	Jean-Jacques	DUVAL	Titulaire
	Stéphane	BARREAU	Suppléant
ST JEAN DE THOLOME	Christine	CHAFFARD	Titulaire
	Didier	CHAFFARD	Suppléant
VILLE EN SALLAZ	Guy	BROCHIER	Titulaire
	Claudine	RANVEL	Suppléant
VIUZ EN SALLAZ	Jean – Pierre	CHENEVAL	Titulaire
	François	PAGNOD-ROSSIAUX	Suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'accepter la désignation des représentants titulaires et suppléants au comité de pilotage comme ci-dessus énoncée.
- D'autoriser Mr le Président à signer la convention de prestation de service avec les autres communes du bassin versant en vue du lancement de l'étude d'opportunité sur le bassin versant de la Menoge.
- D'autoriser les services à déposer des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général au taux le plus élevé.
- D'accepter la clé de répartition énoncée ci-dessus.

Par ailleurs, Monsieur FOREL précise que la CC4R est partenaire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée de l'Arve.

Les objectifs de la loi « Grenelle 2 » de l'Environnement visent à garantir un certain pourcentage d'énergie renouvelable. Des dispositions avaient été prises sur la classification des cours d'eau empêchant la mise en œuvre certaines actions notamment la mise en œuvre de système de production d'électricité.

Le classement en catégorie 1 consacre le cours d'eau comme étant un lieu où aucune installation particulière, notamment productrice d'électricité, ne peut être mise en place ce qui n'est pas le cas des cours d'eau de catégorie 2 ; catégorie dans laquelle est classée la Menoge.

Cette classification des cours d'eau est en cours de négociation et il est important d'être vigilant. Cette question sera traitée dans le cadre de la CLE. L'avis de cette instance vous sera prochainement présenté.

3. Budget Communautaire : Décision Modificative n°2 du budget 2012

Monsieur le Président fait état de la nécessité d'approuver une décision modificative au budget principal de la CC4R.

En effet, il est indispensable aujourd'hui :

- De créer et approvisionner le compte 26 *Participation et créances rattachées à des participations* d'un montant de 3 000€ prélevés sur le compte 020 *dépenses imprévues* en section d'investissement.

Cette opération est rendue nécessaire suite à la délibération du Conseil Communautaire du 08 octobre décidant la prise de deux participations au fonds association de la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie.

- De réécrire le montant des immobilisations prévues initialement au budget 2012. Il avait été inscrit un montant de 19 351.53€ alors qu'un montant de 23 788.31€ aurait dû être prévu.

Il convient par conséquent de réapprovisionner le compte 6811 de la section de fonctionnement d'un montant de 4436.78€ prélevé sur le compte 022 « dépenses imprévues » et d'inscrire ce montant au chapitre 040 de la section d'investissement sur les comptes de la manière suivante

- cpte 28051: 4544,00€
 - cpte 28183: 9539,98€
 - cpte 28184: 4774,25€
 - cpte 28188: 4930,31€
- soit un total de 23788,31€.

Enfin, afin d'équilibrer la section d'investissement, les recettes liées au FCTVA ont été diminuées de 4436.78€.

Ces opérations d'équilibre se traduisent de la manière suivante :

OBJET DES DEPENSES	CHAPITRE ET ARTICLE	BUDGET VOTE	DIMINUTION/ AUGMENTATION	BUDGET MODIFIE
Section de fonctionnement	D 022	43 347€	- 4436.78€	38 910€
	D 6811	19531.53€	+ 4436.78€	23 788.31€
Section d'investissement	D 020	90 000€	- 3 000€	87 000€
	D 26	Compte non crée	+ 3 000€	3 000€
	R 040	19 531.53€	+ 4436.78€	23 788.31€

	R 10222	16 000.64€	- 4436.78€	11 563.86€
TOTAUX		D Fonctionnement : 4 572 030 € R Investissement : 2 990 832 €		D Fonctionnement : 4 572 030 € R Investissement : 2 990 832 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les modifications apportées au budget 2012 par la décision modificative n°2.

4. Lancement d'une étude sur les Espace Naturels Sensibles du territoire de la CC4R : Mont Vouan / autres sites remarquables de la CC4R

Depuis quelques mois, les services de la CC4R en étroite collaboration avec le Conseil Général de la Haute Savoie travaillent sur la mise en place d'un contrat de territoire des Espaces Naturels Sensible de la CC4R.

Il est rappelé que ce travail s'inscrit dans le cadre du schéma départemental des ENS de la Haute Savoie. Un Espace Naturel Sensible a pour objectif de participer au maintien de la biodiversité, de préserver un équilibre entre espaces urbanisés, naturels et agricoles et constitue un support privilégié pour l'éducation à l'environnement.

Il participe également à la préservation, à la mise en valeur et à la sensibilisation au patrimoine historique et archéologique exceptionnel.

Un comité de pilotage s'est réunie à plusieurs reprises afin d'établir des cahiers des charges de cette mission afin d'élaborer un contrat de territoire des Espaces Naturel Sensible sur l'ensemble de la CC4R. Ce comité de pilotage réunissait plusieurs universitaires, notamment le professeur BELMONT, mais également plusieurs experts du Conseil Général et de la DRAC.

Sur notre territoire, il a été identifié 5 sites qui pourraient être ou qui sont déjà inscrits comme ENS :

- 1.Lac du Môle et le Marais des Tattes
- 2.Le Mont Vouan
- 3.Le Môle
- 4.Les Voirons
- 5.Les Brasses Sud /Nord (Grotte du Baré / Grotte de Mégevette)

Le Conseil Général souhaite faire de la CC4R un territoire test pour la mise en place de cette nouvelle démarche départementale.

Conscient des atteintes portées sur son patrimoine notamment naturel et archéologique, la CC4R souhaite mener une réflexion sur la gestion des ses milieux naturels en lien avec le Schéma Départemental des ENS du Conseil Général de la Haute Savoie.

Les objectifs de ce contrat de territoire des ENS seront les suivants :

- l'identification des sites avec leur périmètre de gestion,
- la définition d'orientations de valorisation pour chaque site,
- la programmation et hiérarchisation des actions à mener,
- la mise en place d'un plan de gestion sur le Site du Mont Vouan.

L'élaboration du plan de gestion du Mont Vouan fait l'objet d'une prestation particulière compte tenu du fait que de nombreuses études ont déjà été menées sur ce site notamment par le par le Professeur BELMONT de l'Université de Grenoble.

Le plan de gestion doit être une feuille de route permettant de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour préserver et valoriser ce site remarquable. Les caractéristiques fondamentales du plan de gestion proposé doit permettre de conserver voire accroître la valeur patrimoniale du site.

L'un des enjeux de ce travail est de définir les objectifs de gestion partagés par l'ensemble des partenaires afin de mobiliser des financements pour la mise en d'actions comme par exemple la gestion du patrimoine historique, la gestion de la fréquentation , des usages...

Il est également rappelé que ce travail d'état des lieux / diagnostic sera réalisé avec l'aide précieuse du Pr BELMONT

Le coût de ces études est estimé à 30 000 € TTC financé à hauteur de 60% du coût TTC par le Conseil Général de la Haute Savoie.

Deux niveaux d'actions sont mis en avant :

- Sur les territoires qui ont déjà fait l'objet d'un repérage, une rencontre avec les élus et les associations du territoire sont nécessaires pour envisager les travaux de préservation de ces sites dans le cadre d'un pré diagnostic.
- Pour le Mont-Vouan, il s'agit de rédiger le plan d'actions sur la base d'un diagnostic déjà réalisé. Une fois le classement obtenu, la valorisation du site pourra être financée par des fonds européens.

Monsieur FOREL précise que la classification de ces lieux en espaces naturels sensibles n'engendre pas de restrictions particulières dans l'usage de ces lieux.

Par ailleurs, il conviendra de conventionner avec la Commune de St-André de Boège qui participe également à cette démarche pour le site du mont-Vouan.

Monsieur BOSSON s'interroge sur le financement possible de certaines animations qui pourraient être mise en œuvre

Le classement en ENS permettra à nos collectivités d'obtenir des financements lors de la mise en œuvre de projets de préservation et de valorisation du site.

Cette classification permettra une mise en valeur importante de notre patrimoine touristique. Le tourisme vert se développant, il est important de profiter de cet engouement pour valoriser notre territoire et ses nombreux points d'intérêts.

Monsieur FOREL rappelle que l'ensemble des communes concernées par la classification du Mont-VOUAN, autrement dit Viuz-en-Sallaz, St-André de Boège et Fillinges se sont déjà engagées à soutenir la mise en œuvre de cette classification et à en assumer les effets.

Pour les autres lieux relevés comme pouvant être classés en ENS, Monsieur FOREL précise qu'en aucun cas une commune se verra imposer cette classification.

A priori, la durée estimée de l'étude devrait être d'une année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à procéder au lancement de la consultation pour la mise en place d'un contrat de territoire des ENS de la CC4R.

5. Présentation du projet de l'Odyssée de Noël de PAYSALP - Demande d'aide financière de PAYSALP pour la communication de cet événement

Monsieur FOREL présente le nouveau projet de cette fin d'année menée par l'association PAYSALP et orchestré par le metteur en scène Daniel GROS.

Dans la lignée des deux éditions de l'Odyssée du lac du Môle organisées en 2010 et 2011 et réunissant plusieurs milliers de spectateurs, l'association Eco-musée PAYSALP réalise en novembre et décembre 2012 un nouveau spectacle sur le thème des légendes du Vouan.

« Après la 1ère édition sur l'alpage de Chaîne d'or en 2005, puis deux éditions autour du Prieuré de Peillonex, et enfin deux éditions sur les berges du lac du Môle, l'Odyssée se met à l'abri de la Maison de la mémoire située à Viuz-en-Sallaz pour conter Noël à travers les légendes du Mont Vouan dans des décors extraordinaires. Quand le diable et les fées se partagent le même territoire, partir à leur rencontre est toujours une aventure, surtout à Noël!!!

20 soirées tous les vendredis et samedis, 3 représentations par soirée à 18h30/19h45 et 21h » (extrait du site internet Paysalp).

L'Odyssée de Noël proposera une réécriture de ces légendes et une mise en scène afin de constituer un véritable spectacle semi-déambulatoire les feuilles en or, la gouille aux morts, la source qui rit, la grotte aux fées, le moulin du pont Morand..se dévoileront au public sous forme de tableaux. Les spectateurs les plus curieux pourront à la saison d'été redécouvrir dans leur version originale les légendes du Vouan au cours des visites guidées proposées par l'écomusée.

Ce sont quelques 90 bénévoles, issus des communes de la CC4R et même bien au-delà, qui chaque semaine depuis septembre, se réunissent afin de faire de ce spectacle, l'évènement culturel du territoire de cette fin d'année 2012.

Dans ce sens, la réunion de plusieurs associations culturelles du territoire autour de ce projet répond aux prérogatives fixées dans la prochaine convention.

Monsieur PITTET rappelle que les employés du service technique de sa commune ont également réalisé un travail remarquable pour la réalisation des décors extérieurs.

Il est noté que cet évènement nécessite pour sa réussite une publicité diffuse.

C'est pourquoi l'association Eco-musée Paysalp sollicite la CC4R afin d'obtenir une aide au financement de la promotion de cet évènement.

Le plan de communication ci-dessous présente les prestations publicitaires qui ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Culture lors de sa réunion du 17 octobre dernier.

Il est à noter que le flyer qui sera diffusé dans ce cadre compte également un planning des manifestations se déroulant sur le territoire de la CC4R au cours du mois de décembre comme les marchés de Noël.

Le logo de la CC4R sera présent sur l'ensemble de ces supports de communication.

Le Syndicat des Brasses a lui aussi participé financièrement au plan de communication de Paysalp.

Monsieur REVUZ s'interroge sur le montant total du budget du spectacle de l'Odyssée ?

Monsieur FOREL indique que des précisions seront demandées à Monsieur DESBIOLLES, Directeur de l'éco-musée PAYSALP concernant le montant total du budget de la manifestation.



PLAN DE COMMUNICATION ODYSSEE DE NOËL

LIBELLÉ	propositions	retenues
dauphiné : insertion TV magazine 4 pages A5 broché quadri - 115g - 40 200 exemplaires toute la hte savoie sauf région annecy	2 800 €	
tirés à part : 41€ht du mille soit pour 10 000	410 €	
dauphiné : TV Noël distribué avec TV magazine A4 96pages papier glacé - 74 000 ex hte savoie pays de gex coût 1 page	1 000 €	1 000 €
dauphiné : encart pub page locale 108x 54mm quadri = 12 dates à répartir + 10jours internet	1 300 €	1 300 €
messenger : insertion 4 pages sur 1édition ou 1 page sur les 4 éditions	2 000 €	2 000 €
messenger : 1 page sur 1 édition	1 362 €	
messenger : page accueil site internet 1 semaine	150 €	
média cimes communication : bâche 4x2,4m panneau bord de route	600 €	600 €
Uberti : brochure 8 pages 14,8x10,5cm - quadri 20 000 exemplaires	1 088 €	1 088 €
uberti : affiches grand et petit format + billetterie - évaluation	1 000 €	1 000 €
Total HT	11 710 €	6 988 €
TVA 19,6%		1 370 €
Total TTC		8 358 €

Autres éléments de communication : diffusion agendas radios (voir 8MtB), articles presses en pages locales, insertion dans Brasse Actu, Les petits malins, la diffusion et affichage, la réalisation de panneaux bords de route, les insertions, e-mailings, panneaux peints pour bord de route, mailings postaux et le bouche à oreilles !!!

Monsieur PITTET rappelle qu'à l'issue de la rencontre organisée par l'association ECO MUSEE PAYSALP avec le Président du Conseil Général, une aide du Conseil Général pourrait être allouée à l'association au titre d'une classification de la structure en centre de ressources départementales. Par ailleurs, dans le cadre du plan départemental pour le tourisme, cette structure pourrait également bénéficier de fonds au titre du tourisme culturel.

Madame CHAFFARD relève que le logo de la Communauté de Communes des 4 Rivières n'est pas visible sur les supports de communication déjà diffusés et souhaite que la CC4R soit bien identifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide

19 POUR

2 ABSTENTIONS (Madame CHAFFARD, Monsieur GRIVAZ)

le soutien de l'association PAYSALP dans le cadre de sa communication pour l'évènement de l'Odysée de Noël.

6. Compte rendu de la Commission Culture du 17 octobre 2012 : Ecole de musique, bibliothèques

Le 17 octobre dernier, les 15 élus de la Commission Culture se réunissaient afin d'aborder les premières interrogations autour de l'intervention de la Communauté de Communes sur la thématique « école de musique intercommunale » et « bibliothèques ».

Monsieur PERRET présente brièvement les différents points abordés au cours de cette réunion.

L'école de musique intercommunale

Concernant l'école de musique intercommunale, une première rencontre entre les dirigeants de l'école et Messieurs PERRET et FOREL a eu lieu afin de s'informer sur les objectifs et moyens de cette association.

Compte rendu de la rencontre avec l'EMI du 09 octobre dernier.

1/ Rapport Moral

- Réécriture du règlement intérieur de l'EMI et mise à jour des statuts,
- Concours de logo. Identification de 2 logos pour une meilleure visibilité auprès du public,
- Prise de contact avec la Communauté de Communes des 4 Rivières pour envisager un partenariat avec l'EPCI dans le cadre de sa nouvelle prise de compétences.

2/ Projet pédagogique

Aujourd'hui 3 cycles sont proposés :

- Cycle 1 (2 ans): Eveil musical à partir de 4 ans (+ à termes, ateliers « découverte » : découverte des instruments sur une année)
- Cycle 2 (4 ans): Solfège avec organisation d'un examen final reconnu au niveau national
- Cycle 3 (2 ans) : Pratique instrumentale / Brevet de formation musicale (diplôme national).

+ Classes de formation musicale pour adulte.

+ Enseignements par des professeurs diplômés de conservatoire.

- Objectif : favoriser la pratique collective en répartissant les élèves dans les différentes harmonies du territoire (St-Jeoire, Viuz-en-Sallaz, Fillinges). Un orchestre propre à l'EMI composé de 16 jeunes a été créé dans le but d'organiser des manifestations pour plus de visibilité sur le territoire.

- Organisation de représentations « les heures musicales » sur le territoire (proposition de lieux tels que le Prieuré de Peillonex, le Château de Faucigny, le Lac du Môle,...).
- Développement des partenariats avec la MJCI Les Clarines, les écoles du territoire (notamment Fillinges).
- Interventions gratuites (et bénévoles de la part des professeurs de l'EMI) dans les écoles de St-Jeoire et Viuz-en-Sallaz depuis 2 ans.

3/ Moyens matériels, humains

- Salles mises à disposition par les 3 communes de St-Jeoire, Viuz-en-Sallaz et Fillinges pour l'organisation des cours et répétitions (salles des fêtes, presbytères, salles des harmonies municipales, Maison des 4 Rivières, ...).
- Absence de locaux, bureaux pour l'équipe pédagogique et administrative de l'association.
- Absence de boîte aux lettres, de site internet, de plaquette de communication.
 - ⇒ La répartition sur différents sites non identifiables ne favorise pas la visibilité de l'association.
 - ⇒ Manque de communication et de structuration géographique permettant un repérage de la part des potentiels élèves du territoire.
- Mise à disposition gratuite du matériel des harmonies municipales aux enfants.
- Adhésion à une confédération départementale des écoles de musique et des harmonies (qui adhère à une confédération régionale qui adhère elle-même à une confédération nationale).
La confédération apporte un appui en termes de fonctionnement (organisation des examens, outils pour la gestion de l'école,...).

4/ Moyens financiers

Les familles issues de Fillinges, St-Jeoire et Viuz-en-Sallaz bénéficient d'un tarif privilégié lors des inscriptions du fait de la participation financière versée aujourd'hui à l'association par les 3 communes

Les autres communes ne versent pas à ce jour de participation. Les familles paient en moyenne 50€ de plus pour une inscription annuelle.

Sur les 101 élèves inscrits en 2012 (137 en 2011, 150 en 2010), 93 proviennent d'une des communes de la CC4R.

- Subvention exceptionnelle du Conseil Général 74 en 2012.

Baisse du nombre d'adhérents donc baisse des recettes liées aux inscriptions

Diminution du nombre d'adhérents expliquée par :

- L'absence de renouvellement du projet d'établissement au cours des dernières années,
- Le manque de communication sur le territoire de l'existence et des actions de l'EMI,
- L'inversion de la pyramide des âges des élèves au sein de la structure.

Réorganisation en 2011 et 2012 pour permettre meilleure gestion et donc économies (optimisation des déplacements des salariés, suppression de certaines dépenses, analyse de la mutualisation de certaines dépenses avec la MJCI notamment frais comptables.

Monsieur FOREL rappelle l'objet de la nouvelle compétence acquise par la Communauté de Communes à l'issue du projet de territoire de cette année 2012 qui est celle de favoriser le développement de l'enseignement musical dans les écoles.

Il convient donc de s'interroger sur la traduction de cette compétence :

- Faut-il envisager une prise en charge communautaire de cette activité ?
- Faut-il conserver le fonctionnement actuel en commune et prévoir une intervention financière en termes d'apprentissage musicale pour les scolaires uniquement ?

Il a été proposé à l'école de musique intercommunale de faire des propositions en termes d'actions sur le territoire pouvant intéresser les élus de la CC4R.

Monsieur PERRET rappelle que plus de 90% des adhérents de l'EMI sont issus des 11 communes de la CC4R.

Monsieur DUVAL interroge l'assemblée sur la possibilité ou non de soutenir d'autres associations musicales du territoire intervenant en milieu scolaire notamment l'association de Peillonex LIEN 70.

Monsieur FOREL rebondit sur les propos de Monsieur DUVAL et confirme que la question du champ d'intervention de la CC4R dans ce domaine doit être précisée.

Monsieur MEYNET-CORDONIER s'interroge sur le genre d'instruments proposés aux adhérents. Proposent-ils uniquement des instruments d'harmonie ?

Monsieur PITTET répond que d'autres instruments sont proposés aujourd'hui et qu'un orchestre de jeunes musiciens a vu le jour et se produit même sur le territoire.

Monsieur PERRET relève que l'association conçoit une lacune de leur part sur la communication de leurs prestations. Les responsables, après avoir édité une plaquette d'information en début d'année scolaire, songe à créer un site internet pour mieux de faire connaître, au moins sur le territoire de la CC4R.

Monsieur FOREL propose que la CC4R dédie une page de son site internet à l'EMI afin que cette dernière puisse utiliser cet outil de communication.

Monsieur DUVAL informe l'assemblée que le directeur de l'école de musique l'a sollicité pour se produire au prieuré de Peillonex.

Monsieur PERRET constate que le conseil formulé par les élus aux représentants de l'EMI de s'ouvrir sur d'autres communes a été entendu.

Monsieur BOSSON est favorable à faire découvrir toutes les musiques dans les écoles.

Madame CHAFFARD approuve l'idée du soutien de la CC4R à toute association œuvrant pour l'apprentissage de la musique dans les écoles, quand bien même il ne s'agirait pas d'un apprentissage dit « académique ».

Monsieur FOREL propose que ce débat soit mené au sein de la commission culture de la CC4R.

Monsieur CHATEL soumet l'idée de recenser l'ensemble des associations et autres organisations intervenants dans le monde de la musique sur le territoire et de présenter cet état des lieux à la prochaine commission culture.

Les bibliothèques

La nouvelle compétence transférée à la Communauté de Communes en mai dernier par les Conseils municipaux des 11 Communes est la suivante :

« Développement de la lecture et mise en réseau des bibliothèques communales : informatisation, animation du réseau, création d'un fond d'ouvrage communautaire,

mise en œuvre d'une programmation, actions de formation des acteurs du réseau, adhésion à Genevois biblio / Savoie biblio. »

Pour rappel, la CC4R n'a pas vocation à se substituer aux communes dans le versement de leur subvention annuelle aux bibliothèques mais bien d'intervenir sur la mise en réseau.

La Communauté de Communes se positionne ainsi comme l'un des interlocuteurs, avec les communes, des bibliothèques du territoire.

Il est proposé que la CC4R participe à la mise en œuvre d'une dynamique de territoire entre ces 10 bibliothèques.

Les dix communes disposant d'une bibliothèque sur leur territoire sont : Faucigny, Fillinges, La Tour, Marcellaz-en-Faucigny, Mégevette, Onnion, Peillonex, St-Jean de Tholome, Viuz-en-Sallaz.

Aujourd'hui des projets communs à plusieurs de ces lieux viennent animer le territoire. La caravane des 10 mots en est un exemple.

Plusieurs points doivent être soulignés concernant l'organisation des bibliothèques de notre territoire :

Fonctionnement

- 2 bibliothèques ont recruté 1 agent pour la gestion et l'animation de la structure.
- 8 bibliothèques fonctionnent uniquement avec des bénévoles.
- ⇒ Dans les 2 cas, les bénévoles occupent une place primordiale et un rôle indispensable dans le fonctionnement de la bibliothèque.

Informatisation

- 4 bibliothèques sont informatisées (St-Jeoire, Fillinges, St-Jean, Viuz-en-Sallaz)
- 1 bibliothèque a un projet d'informatisation (Mégevette)
- ⇒ La question de l'informatisation des 5 bibliothèques restantes prend tout son sens dans le cadre de la future adhésion commune à Genevois biblio.
- ⇒ Quelques projets d'animations communes existent (organisation de la caravane des 10 mots entre plusieurs bibliothèques du territoire); cependant, manque de temps pour en développer davantage.

Ce qui existe déjà :

- Des subventions peuvent être attribuées par Savoie Biblio dans le cadre de l'informatisation des bibliothèques,
- Dans le cadre du CDDRA, les techniciens de la culture des différents territoires se réunissent et échangent sur les projets menés dans leurs équipements culturels (circulation des animations d'un territoire à un autres).

Au cours de la réunion avec les bibliothécaires bénévoles et professionnelles, il a été souligné qu'il leur était difficile de dégager du temps pour l'organisation de réunions, de projets communs supplémentaires.

Plusieurs pistes de réflexions ont été avancées :

Une coordination au niveau intercommunal est-elle envisageable ? Dans d'autres communautés de Communes, un animateur de réseau assure ce rôle bénéfique pour la dynamique de territoire.

Il est important de professionnaliser la fonction en plus de l'aide apporter par les bénévoles.

Par ailleurs, un bon nombre de bibliothèques ne sont pas encore informatisées.

L'action de la CC4R, comme la compétence le prévoit, se situe sur la mise en réseau des bibliothèques qu'elle soit informatique ou dans le cadre des projets.

Il est ajouté qu'une réunion est fixée en début d'année prochaine avec les représentantes de Genevois biblio afin d'avoir des informations sur l'adhésion future de la CC4R à ce réseau.

Monsieur DUVAL précise qu'un travail sera intéressant à mener auprès des petites bibliothèques.

Il reviendra à la Commission culture de la CC4R de s'interroger sur les actions à mettre en œuvre en priorité dans le cadre de cette compétence.

7. Organisation des services de la CC4R

Mr le Président souhaite débattre avec les membres du conseil communautaire de l'organisation des services de la CC4R.

Madame BIGOT et Monsieur THOMASSIER quittent la séance du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président rappelle qu'un double recrutement a été effectué au cours de l'été suite au départ de Mme CHARVET et de l'annonce du départ de Mme BAIS du service instruction.

Or, le maintien de Mme BAIS dans nos effectifs pourrait être utile à l'issue de son contrat d'un an du fait de la charge de travail découlant du projet de territoire.

En effet, il apparaît aujourd'hui que deux agents seulement se consacrent pour partie (environ 1 ETP) à la mise en œuvre et au développement des compétences acquises par la CC4R dans le cadre du projet de territoire de cette année 2012.

On comprend dès lors que ces agents ne peuvent assurer seuls l'ensemble de ces missions en dépit d'un nombre d'heures supplémentaires, non rémunérées et non récupérées, réalisées.

Aujourd'hui, eu égard à la prise de compétence de la CC4R sur nombre de dossiers, la capacité d'action de la structure doit être renforcée afin de mettre en œuvre le projet de territoire.

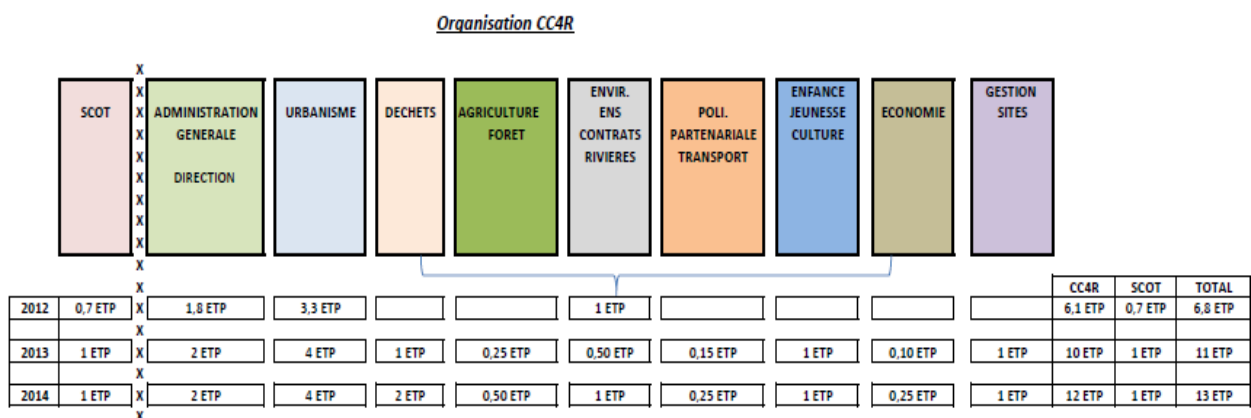
Afin d'évaluer la charge de travail assumée aujourd'hui et développer au cours des 2 prochaines années, il a été demandé de lister l'ensemble des missions poursuivies par la CC4R et d'estimer la charge de travail s'y rapportant.

La dimension des moyens d'agir alloués à la Communauté conditionnera dorénavant la mise en œuvre effective des compétence qu'elle a prise.

Le poste lié au SCOT a été délibérément exclu du total des effectifs car le poste est aujourd'hui assumé en parti par le CCVV.

L'organigramme actuel est présenté aux membres du Conseil.

Les propositions d'organigramme pour les années suivantes sont présentées au conseil :



En termes budgétaires, ces évolutions de masse salariale représenteraient

Organigramme actuel année 2012- Année complète

Mission	Nombre d'ETP	Coûts RH BRUT
Administration générale	1.8 ETP	57 600
Urbanisme	3.3 ETP	98 790
Développement /Politique Général	1 ETP	60 220
TOTAL CC4R	6.1 ETP	216 610 €
SCOT	0.7 ETP	23 528
TOTAL SCOT	0.7 ETP	23 528 €

Pour rappel :

- Budget total de fonctionnement : 4 572 030€
- Montant des dépenses RH prévues au budget 2012 : 322 500€

⇒ TOTAL CC4R+SCOT : 240 138€ soit 5.25% du budget total de fonctionnement.

Proposition d'organigramme 2013 (intermédiaire)

Mission	Nombre d'ETP	Coûts RH BRUT
Administration générale	2 ETP	62 660
Urbanisme	4 ETP	118 000
Gestion des sites	1 ETP	25 400
Déchets / OM	1 ETP	40 000
Culture/ Sociale/ Enfance-Jeunes	1 ETP	40 000
Environnement	0.50 ETP	20 000
Développement économique / Politique partenariale	0.25 ETP	10 000
Agriculture- Forêt	0.25 ETP	10 000
TOTAL CC4R	10 ETP	326 060 €
SCOT	1 ETP	35 000
TOTAL SCOT	1 ETP	35 000 €

⇒ TOTAL CC4R+SCOT : 361 060€

Proposition d'organigramme 2014

Mission	Nombre d'ETP	Coûts RH BRUT
Administration générale	2 ETP	62 660
Urbanisme	4 ETP	118 000
Gestion des sites	1 ETP	25 700
Déchets / OM	2 ETP	80 000
Environnement	1 ETP	40 000
Culture/ Sociale/ Enfance-Jeunes	1 ETP	40 000
Développement économique / Agriculture- Forêt / Politique partenariale	1 ETP	40 000
TOTAL CC4R	12 ETP	406 360€
SCOT	1 ETP	35 000
TOTAL SCOT	1 ETP	35 000

⇒ TOTAL CC4R+SCOT : 441 360€

Aussi, si le conseil communautaire l'accepte, il s'agira de créer 3 ETP supplémentaires, le poste concernant la gestion du lac du Môle pourvu et le remplaçant de Mme CHARVET débutant en janvier prochain dans notre collectivité.

L'organisation des services pourrait être la suivante :

- La 4^{ème} instructrice, actuellement en poste pourrait voir son contrat prolongé.
- Un chargé de mission Enfance Jeunesse, Sociale
- Un chargé de mission Déchet, transport, économie.

Monsieur BUCHACA s'interroge sur la corrélation entre l'organigramme présenté aujourd'hui et les propositions qu'avait formulées Monsieur GATTEGNO du cabinet KPMG lors de l'étude financière et fiscale fin 2011.

Monsieur FOREL indique que l'organigramme présenté est en deçà des prévisions du cabinet d'études.

Monsieur PITTET constate, sans remettre en question l'importance de la charge de travail à assumer aujourd'hui, qu'il s'agit encore une fois de créer des postes supplémentaires et que l'objectif de mutualisation n'est pas atteint. Les Communes et les Communauté de Communes ne parviennent pas à transférer leur personnel attaché à la compétence concernée.

Monsieur BUCHACA confirme les propos de Monsieur PITTET, notamment en termes de charge financière. Il sera difficile de diminuer les impôts communaux si la charge financière, due au personnel reste la même.

Monsieur CHATEL estime quant à lui que dans les plus petites communes, le personnel n'existant pas ou étant plus limité, le temps dégagé sera bénéfique pour son personnel.

Par ailleurs, des compétences qui n'étaient pas assumées auparavant par les communes seront demain prises en charge par la Communauté de Communes. Il est donc normal que des créations de postes soient envisagées.

Monsieur MILESI confirme que le manque de visibilité sur les transferts de compétence et de personnel peut donner une image négative et faussée du fonctionnement des collectivités à la population.

Il convient en ces temps de crise de réduire les dépenses.

Monsieur FOREL souligne qu'il s'agira soit de recruter du personnel nouveau, soit de transférer du personnel communal vers la Communauté de Communes.

En effet, la création de postes nouveaux ne sous entend pas forcément le recrutement de personnel nouveau.

Monsieur BUCHACA interroge les membres du Conseil sur les postes de leur commune pouvant être transférés à la CC4R.

Les conseillers communautaires conçoivent qu'il sera difficile de transférer du personnel des Communes vers la CC4R du fait des nombreuses compétences que l'Etat transfère aux collectivités notamment aux Communes.

Monsieur BOSSON s'interroge sur la pertinence de prévoir un ETP pour les compétences Enfance Jeunesse Culture alors que le développement économique est de 0.1 ETP seulement.

Monsieur PELLISSON s'interroge sur certaines missions figurant dans la liste. N'est-ce pas les salariés de la MJCI et de l'ADMR qui rédigent les conventions ? Une fois les conventions rédigées, quel est le travail à réaliser si ce n'est le suivi ?

Madame FOLLEA répond que les agents de la CC4R ont largement contribué à la rédaction de la convention d'objectifs de l'ADMR.

Monsieur CHATEL propose que le principe de création des postes soit accepté et que les résultats soient appréciés.

Monsieur PITTET précise que dans sa commune, la plupart des départs en retraite ne sont pas renouvelés. En 10 ans, le nombre d'agents dans sa commune a diminué d'un tiers.

Messieurs CHATEL et PERRET souhaiteraient que le service urbanisme soit composé de 4 agents pour des soucis de délais.

Par ailleurs, les contrôles de conformité devraient être réalisés par la CC ainsi que l'établissement de la Taxe Locale d'Equipement qui était assumée auparavant par les services de l'Etat.

De plus, les agents de la CC4R apportent une aide ponctuelle et non négligeable aux différentes demandes d'ordre administratif des petites communes.

Monsieur BUCHACA propose qu'un travail concernant le transfert de personnel soit prévu pour la proposition d'organigramme 2014.

Madame CHAFFARD témoigne du travail effectué par les agents et trouverait regrettable que le non recrutement d'agents supplémentaires pour mieux répartir les missions et charges de travail entraînent une lassitude des agents et malheureusement leur départ. Madame RANVEL confirme l'investissement important des agents en poste.

Par ailleurs, Madame CHAFFARD ajoute que Monsieur FOREL assiste à de nombreuses réunions en lieu et place des techniciens faute de temps de ces derniers.

Budgétairement, il est tout à fait envisageable d'assumer cette charge de personnel.

Monsieur MILESI estime trop court le délai de réflexion pour se positionner sur la création de 3 nouveaux postes d'autant que les informations n'ont pas été fournies.

Monsieur BUCHACA rappelle que ces propositions de création de postes et ces réflexions autour de la masse salariale nécessaire pour assumer les compétences transférées ont débuté il y a un an lors de l'étude financière et fiscale menée par KPMG.

Monsieur FOREL précise qu'il s'agit davantage de choix politique que de réflexions techniques.

Monsieur PELLISSON demande s'il ne serait pas envisageable de limiter le nombre de création de poste à 2 plutôt que 3 dans un premier temps.

Monsieur FOREL souligne qu'il reviendra alors aux élus ici présents d'identifier les compétences qui ne seront pas activées faute de personnel pour le faire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire décident

- POUR 17
- ABSTENTION 4 (Messieurs REVUZ, MAGREULT, MILESI et PITTET)

De porter la masse salariale de la CC4R à 10 ETP :

- en créant 2 nouveaux postes de catégorie B,
- en modifiant un poste existant d'instructeur de catégorie B en agent de développement urbanisme et aménagement lui aussi de catégorie B.

8. Questions diverses

- **Point sur la rédaction de la convention d'objectifs avec l'ADMR et la MJCI « les Clarines »**

Une réunion aura lieu le mercredi 28 novembre réunissant les élus de la Commission ALI, Action Sociale de la CC4R et l'ensemble des maires de la CC4R afin de définir la politique du territoire en matière de jeunesse.

Une réunion aura lieu le jeudi 15 novembre avec les bénévoles de l'ADMR pour la rédaction de la convention de partenariat avec la CC4R.

- **Informations sur les diverses réunions :**

Commission Agriculture / Forêts : Présentation de la démarche Schéma de desserte

Le 19 septembre dernier, la commission Agriculture/Forêt s'est réunie pour aborder la question des schémas de desserte forestière.

Cette présentation a été réalisée par Mr BONEU de la DDT et Mr PRIEUR DREVON du Conseil Général.

COPIL Schéma de desserte d'Onnion / Megevette : présentation du schéma de desserte et des actions retenues.

Compte rendu de la réunion d'information sur le Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer en date du 9 octobre 2012

Présentation des actions retenues et de la procédure à suivre pour le dépôt des demandes de subvention au titre du PPT et du FEADER

Compte rendu de la réunion de travail avec le CG 74 sur les sentiers en date du 30 octobre 2012

Le Conseil Général souhaite en parallèle de la création de boucles d'intérêt communautaire que les collectivités ou EPCI réalisent un schéma directeur de l'ensemble des boucles existantes sur un territoire. En effet, le Conseil Général semble manquer aujourd'hui de lisibilité sur l'existant. Le Conseil Général profite du niveau intercommunautaire pour avoir un interlocuteur privilégié.

Ce sujet sera abordée lors du prochain Conseil Communautaire afin d'autoriser Monsieur le Président à demander une subvention auprès du Conseil Général de Haute-Savoie pour la mise en œuvre de ce schéma.

Compte rendu des travaux liés au Contrat de Rivière Giffre / Risse :

- Travaux d'entretien des boisements réalisés sur le FILLIAN et le COTTERET
- Lancement de l'étude RTM sur le Diagnostic hydraulique du FILLIAN
- Validation d'un cheminement le long du Risse à Megevette
- Prochain rencontre le 14 décembre 2012 sur la programmation 2013 des travaux à réaliser

Compte rendu des travaux du SM4CC-Rencontre avec le Conseil Général

Compte Rendu de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

Le compte rendu de la réunion du 12 novembre sera transmis aux élus.

Compte rendu des réunions CDDRA du Genevois Français

Comité de pilotage du 26 octobre 2012 : présentation des fiches actions / Dossiers engagés et du projet CLD.

- Calendrier des futures réunions de la CC4R :

Bureau de la CC4R le 29 novembre 2012 à 14h

Conseil Communautaire le 10 décembre 2012 à 19h

Réunion du SM4CC

-COTECH Bureau le 13 novembre 2012

-Réunion avec le CG74 – COTECH - le 15 novembre 2012 – COPIL - le 30 novembre 2012

-Bureau SM4CC le 23 novembre 2012 à 14h30

-Conseil Syndical le 23 novembre et le 7 décembre 2012 à 14h30

Réunion Genevois Biblio le 21 novembre 2012

Réunion sur le plan départemental des déchets le 22 et 23 novembre 2012

Réunion SYANE à la CCPR sur l'Eclairage Public le 14 novembre 2012

Réunion de travail COTECH pour la convention d'objectif ADMR le 15 novembre 2012

Réunion territoriale du Schéma Régional de Cohérence Ecologique le 5 décembre 2012

Fixation d'une date de signature du Contrat Enfance / Jeunesse avec la CAF

Le Contrat Enfance jeunesse sera signé

Monsieur MILESI fait part des actes de vandalisme qui ont toujours lieu dans les déchèteries. Est-il possible d'installer un détecteur de présence sur le site de Fillinges ? Madame CHAFFARD annonce que cette information sera inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 16 novembre prochain avec les représentants de la Société Excoffier.

Madame CHAFFARD fait également part d'une réunion le jeudi 15 novembre à 9h pour le PPT, notamment sur le Môle avec la SEA.

Madame CHAFFARD et Monsieur PITTET ne pourront se rendre à la réunion du SIVOM de Cluses le jeudi 15 novembre à 18h30 au reposoir. Un élu devra les représenter à cette réunion. Il est proposé que les pouvoirs de ces deux titulaires soient donnés à Messieurs PERRET et MUDRY.